



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2022-2023**

Le 18 avril 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

### **MOYENS DE PRESSION : APPUI AU COMITÉ DE NÉGOCIATION ET AU COMITÉ DE MOBILISATION**

- ATTENDU le rapport concernant l'état des négociations présenté en séance par les membres du Comité de négociation;
- ATTENDU que la convention collective des professeurs et des professeures n'a pas été actualisée depuis 2016 (p. ex. congés de maladie, congés parentaux, congé pour adoption);
- ATTENDU les demandes syndicales visant la révision de la convention collective afin d'améliorer les conditions de travail des membres du SPUQ et de renforcer le modèle de cogestion propre à l'UQAM et au réseau de l'UQ;
- ATTENDU qu'aucun membre du Comité représentant la direction à la Table de négociation de la convention collective n'exerce une fonction académique au sein de l'université et, par conséquent, n'a pas de connaissance fine du travail professoral et que ce Comité ne dispose ni d'un pouvoir décisionnel ni d'un véritable mandat de négociation;
- ATTENDU que depuis le 14 octobre 2022, 14 rencontres de négociation ont été tenues sans que le Comité de négociation du SPUQ n'obtienne de réponses à ses principales demandes;
- ATTENDU l'engagement pris par monsieur Stéphane Pallage lors de la course au rectorat, à participer activement à la négociation de la convention collective avec le SPUQ et à mettre en place des conditions plus favorables à son bon déroulement;

### **IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :**

- ANNONCE sa détermination à obtenir une entente de principe à l'automne 2023;
- DÉNONCE la lenteur des négociations et le peu de réponses données par la direction aux demandes légitimes du SPUQ;
- DÉPLORE que la responsabilité de la négociation ait été confiée à la firme d'avocats Bélanger Sauvé engendrant des coûts exorbitants pour l'institution;
- EXIGE que la direction de l'UQAM revoie la composition de son Comité de négociation en y ajoutant au moins un vice-recteur responsable de la dimension académique (vice-recteur à la Vie académique ou vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion) et le mandat pour que le processus de décision progresse à la Table de négociation;
- ANNONCE que le corps professoral via son Comité de mobilisation planifiera une gradation des moyens de pression en vue d'arriver à cette entente de principe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ